

Publié le 5 décembre 2022

Grâce à la Semvit, Le Trait trace sa route

Le lancement du programme immobilier « Le Belvédère du Roy » répond point par point à la feuille de route fixée par la commune du Trait (Seine-Maritime) à sa Sem immobilière et d'aménagement, la Semvit. A travers le programme Petites villes de demain, Le Trait entend proposer un habitat adapté aux attentes des nouvelles générations.



Il aura fallu 4 mois de travaux pour livrer « **Le Belvédère du Roy** ». Le 8 novembre dernier, dans le quartier de Hauteville sur les hauteurs du Trait, **Patrick Callais, maire de la commune**, a coupé le cordon tendu à l'autre extrémité par Pierrette Canu, conseillère départementale. Idéalement situé, **le lotissement propose 10 terrains plats de 500 à 600m² en vente auprès de la Semvit** à partir de 55 000€ (4 d'entre eux ont d'ores et déjà trouvé preneurs). La vue plonge sur la Seine et dévoile un environnement naturel préservé. Les logements sont proches des commerces, école, collège, des équipements publics, du centre ville, des transports en commun et de la voie verte. Maire du Trait, Patrick Callais a salué le « rôle important joué par la Semvit dans l'accompagnement des projets de la commune ». Car, au-delà de ce programme, **Le Trait entend améliorer son offre de logement pour favoriser l'installation, entre autres, de jeunes couples**. Et mise sur la Semvit pour accélérer le mouvement, profitant de l'aspiration créée par le programme Petites Villes de Demain (PVD) dont elle bénéficie.

Créer un choc de l'offre en matière de logement

A ce jour, **la Semvit dispose d'un patrimoine d'environ 700 logements dont plus de 500 au Trait**. Elle est également présente sur les communes de Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Paer, Mesnil sous Jumièges, Anneville Ambourville, Vatteville la Rue, Caudebec en Caux, Grand-Couronne et Yainville. « Avec PVD, nous disposons d'une feuille de route. En dehors du Belvédère, plusieurs autres secteurs vont en bénéficier, avec la création d'une dizaine de logements en densifiant une

dent creuse puis la démolition d'un immeuble de 45 logements pour en faire 25 nouveaux. Sur les prochaines années, ce sont 5 projets qui vont voir le jour », explique le maire. Ce volontarisme politique entend répondre à une équation qui se pose au maire : « **Nous faisons face à une demande à laquelle nous ne parvenons pas à répondre dans notre patrimoine collectif.** Le cadre de PVD permet de créer un choc de l'offre, à l'échelle d'une commune comme la nôtre de 5 000 habitants. Nous avons mis en place une Opération de revitalisation du territoire (ORT) pour travailler les dents creuses, refaire la ville sur la ville et conforter son attractivité».

Petite ville de demain accélère le calendrier

PVD est un plus, « cela apporte de l'accompagnement à l'ingénierie et des financements notamment , même si nous réfléchissons depuis le début des années 2000 sur le sujet. Notre projet a été retenu parce que nous sommes considérés comme une centralité mais présentant certaines faiblesses. **Nous espérons que l'Anct continuera son soutien au-delà de 2026.** Nous travaillons sur le sujet avec la Banque des Territoires depuis 2021 et les effets PVD se feront sentir sans doute en 2024. On ne peut donc imaginer une seule minute que l'horizon se rebouche en 2026 », explique le maire. Petite ville de demain, c'est quand même 14 M€ qui irrigue la politique de l'habitat. « **PVD nous fait gagner trois ans sur le calendrier**, on aurait mené les trois programmes en 9 ans au lieu de 6 ». La Semvit, dirigée par Guillaume Nicolle, prendra sa part à hauteur de 6 M€. « Les crédits de la Banque des Territoires produisent un mécanisme contracyclique. On peut donc se projeter sereinement dans l'avenir », assure ce dernier. Le Trait et la Semvit portent ensemble cette volonté de transition et espèrent donc poursuivre sur la route tracée il y a une vingtaine d'années, pour adapter l'habitat aux évolutions sociétales.